Légende Projet d'aménagement général

Règlement grand-ducal du 9 mars 2017

- Parcellaire cadastrale/immeuble
- Zone constructible non concernée par le PAP "Quartier existant"

Quartiers existants :

- QE HAB-1 Quartier existant HAB-1
- QE MIX-v Quartier existant MIX-v
- QE MIX-r Quartier existant MIX-r
- QE BEP Quartier existant BEP
- QE ECO Quartier existant ECO
- QE SPEC-p Quartier existant SPEC-p
- QE JAR Quartier existant JAR

ADMINISTRATION COMMUNALE SAEUL

Vu et Approuvé

Saeul, le 19.01.2022
Le conseil communal,

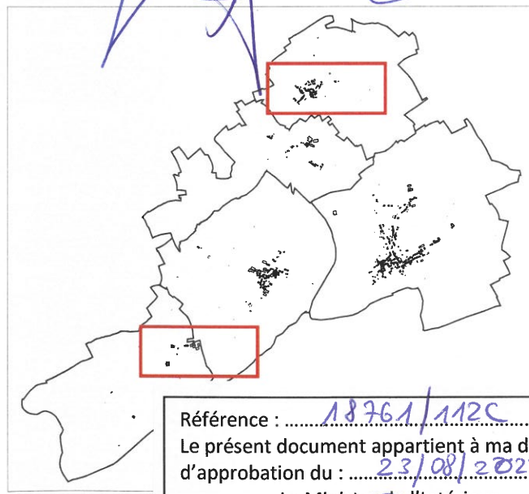

Référence : 18761/112C
Le présent document appartient à ma décision d'approbation du : 23/08/2022
La Ministre de l'Intérieur

Taina Bofferding

MAITRE DE L'OUVRAGE :

Adm
8, ru
L-74

PROJET :

Projet d'Aménagement Particulier
"Quartier existant"
Plan de délimitation

ECHELLE :	DESSINE :	CONTROLE :	DATE :
1 / 5 000 e	LB/LM	AG	19 Janv. 2022

Projet d'Aménagement Particulier "Quartier existant"

papaya
urbanistes et architectes paysagistes
12, avenue du Rock'n'Roll
L-4361 Esch-sur-Alzette
T. +352 26 17 84

OBJET :

Schwebach
Ehner

PROJET D'AMENAGEMENT PARTICULIER

AE